Image not found or type unknown

Sperme dans un vol long courrier !

Par **chuqui**, le **11/04/2012** à **12:09**

J'ai voyagé ce week-end avec mon épouse dans un vol long courrier de 12h entre l'Amérique du Sud et l'Europe avec une grande compagnie européenne

Lors de notre repas au début du vol mon épouse a plongée sa main dans le sac poubelle carton situé dans la poche de son siège et a ressortie sa main pleine de sperme

Nous disposons de preuves et d'éléments pouvant étayer les faits : sac avec sperme, vidéos, témoins, trace écrite de l'événement auprès de la PAF et de la compagnie aérienne

La compagnie aérienne nous envoie vers le service client sur internet pour toute réclamation et ne souhaite pas directement prendre contact avec nous - Nous pensons que la réponse de la compagnie est faible en rapport avec le préjudice subi (mauvais traitement a bord, risque sanitaire grave, traumatisme, ...)

Par **Lysias**, le **11/04/2012** à **16:26**

Bonjour.

Dans un premier temps contactez ce service client en leur expliquant les faits et le dommage subit. Informez les que vous pourriez engager leur responsabilité pour le dommage subit dans l'avion.

Dans l'attente de leur réponse, consultez le contrat qui vous lie à la compagnie aérienne conclu lors de l'achat du billet. Vous pourrez obtenir des informations précieuses quant à l'étendue de la responsabilité de la compagnie et les possibles indemnités que vous pouvez recevoir en cas de dommage subit dans l'avion.

Prenez éventuellement contact avec la FNAUT : http://www.fnaut.asso.fr/index.php/toute-actualite/38-actualite-recente/274-un-nouveau-logo-pour-la-fnaut.html

Elle pourra vous accompagner si vous envisagez d'engager une action en responsabilité.

De toute évidence, vous êtes protégés par les dispositions nationales et européennes.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés